

## [Text]

**Mr. Davis:** Mr. Chairman, I am in the happy position of having the world authority on polar bears next to me, Dr. Tener. He has led me to believe that polar bears are in trouble in most parts of the world but not necessarily in Canada. Perhaps Dr. Tener will elaborate on this subject.

• 2125

**The Chairman:** Dr. Tener.

**Dr. Tener:** Thank you, Mr. Chairman. In all modesty and humility, Mr. Chairman, and Mr. Minister, I am not the world's authority. Dr. Jonkel of our service is though.

**Mr. Davis:** He is just the Chairman of the world group.

**Dr. Tener:** I am chairman of the five-nation group under the IUCN, International Union for the Conservation of Nature, with Russia, the U.S.A., Norway, Denmark and ourselves represented on it. We have met for a number of years working out collaborative research and management programs, and we are at the point of bringing forward a protocol for signature in November in Norway, and some years hence an international convention.

The question of polar bears as a species in danger of extinction is not relevant to Canada. There are some areas where polar bears are very scarce, the northeast coast of Labrador and parts of Quebec. However, there are too many bears in the Churchill area and a sanctuary in fact might be the last thing you would want there, it would concentrate them even more. But there are appropriate areas being identified now where there should be polar bear sanctuaries to protect the species.

**Mr. Peters:** Are we making an effort in that area to reserve—it is a bad way of putting it I am sure—but to reserve against the day of provincial authority in the Northwest Territories? It just seems to me that it is going to be easier to solve now than it will be with provincial status and co-operation because I think I would agree that there is going to be some difficulty with Manitoba about the bears at the port of Churchill because of the experience they have had for a couple of years. I would think they do not really belong that close to civilization and any sanctuary would obviously have to be established in a much more remote area than that. I was thinking particularly of one of the islands in the Arctic which might be a more suitable habitat for a sanctuary.

**Dr. Tener:** Mr. Chairman, the Wildlife Service has now and has had for many years two senior biologists working on polar bears. They are identifying areas that would be suitable sanctuaries. Part of that would be adjacent land base because many females den in snow on land, on some of the islands or in coastal areas, but most of their life is spent at sea and that is where a large part of the sanctuary would have to be declared.

The government of the Northwest Territories has jurisdiction over the polar bears and the Department of Indian and Northern Affairs has jurisdiction over the land. So there is a three-way interest in this problem, and once these areas have been identified the information will be

## [Interpretation]

**M. Davis:** Monsieur le président, j'ai la chance d'avoir auprès de moi le plus grand spécialiste dans le domaine des ours polaires, M. Tener. D'après ce qu'il m'a dit, les ours polaires se trouvent en difficulté dans la plupart des régions du monde, mais pas nécessairement au Canada. M. Tener pourrait peut-être vous en dire davantage.

**Le président:** Monsieur Tener.

**M. Tener:** Merci, monsieur le président. Je dois admettre en toute humilité et en toute modestie, monsieur le président et monsieur le ministre, que je ne suis pas le plus grand spécialiste. Par contre, M. Jonkel, de notre Service, l'est.

**M. Davis:** Il est seulement président du groupe mondial.

**M. Tener:** Je suis président du groupe appelé l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN), dont la Russie, les États-Unis, la Norvège, le Danemark, et nous-mêmes faisons partie. Nous nous sommes réunis pendant un certain nombre d'années, mettant au point des programmes de recherche et de gestion réalisés en collaboration, et nous sommes sur le point de produire un protocole qui serait signé en novembre en Norvège, et d'ici quelques années, nous aurons une convention internationale.

Le danger d'extinction pour l'espèce des ours polaires ne s'applique pas au Canada. Il y a certaines régions où les ours polaires se font très rares, par exemple sur la côte nord-est du Labrador et dans certaines régions du Québec. Cependant, il y a trop d'ours dans la région de Churchill, et la dernière chose à faire là-bas serait de créer une réserve pour eux, car il y aurait alors une plus grande concentration. Il existe cependant des régions que l'on identifie actuellement et où il faudrait créer des réserves pour protéger l'espèce des ours polaires.

**M. Peters:** Faisons-nous un effort pour nous prémunir, bien que je n'aime pas avoir à employer ce terme, contre le jour où les Territoires du Nord-Ouest détiendront l'autorité d'une province? Il me semble qu'il est plus facile de résoudre le problème actuellement qu'il ne le sera lorsque le Territoire aura le statut de province, car vous serez d'accord avec moi, je pense, pour dire qu'il y aura des difficultés au Manitoba en ce qui concerne les ours qui sont au fort de Churchill, étant donné l'expérience des deux dernières années environ. Je pense vraiment qu'ils ne devraient pas être si près de la civilisation et qu'il faudrait établir des réserves dans des régions beaucoup plus éloignées. Je pense en particulier à l'une des îles de l'Arctique qui pourrait représenter un habitat plus approprié pour une réserve.

**M. Tener:** Monsieur le président, deux importants biologistes s'occupent de la question des ours polaires depuis bien des années au Service de la faune. Ils s'occupent d'identifier les régions qui seraient les plus appropriées à l'établissement des réserves. Il faudrait également garder des terrains adjacents, car un bon nombre de femelles installent leur tanière dans la neige, sur la terre ferme, dans certaines îles ou dans les régions côtières, mais la plus grande partie de leur vie se passe à la mer et c'est là qu'une grande partie de la réserve devrait être établie.

Le domaine des ours polaires relève du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest tandis que c'est le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien qui gère les terres. Ainsi, le problème comporte trois facettes, et une fois les régions identifiées, on transmettra les renseigne-